

Délibération 3.13

**Politique départementale de développement local : création de Seine-Maritime
Attractivité (SMA) / évolutions / perspectives**

Intervention de Jean-Paul LECOQ

Je l'avais proposé lors de notre Conseil du 4 octobre, il nous semble indispensable que notre nouvelle agence départementale puisse être clairement mandatée pour intervenir dans le domaine de la sauvegarde et du développement de notre tissu industriel, et de ses emplois.

Et en particulier lorsque ceux-ci sont menacés, non pas par des difficultés économiques liées au marché, à la demande, mais par des stratégies patronales, boursières, actionnariales visant à accroître les marges et les plus-values au détriment de l'emploi.

La recherche d'alternatives pour mettre en échec ces stratégies néfastes n'est pas une question de compétence, c'est un devoir public et une question de volonté politique.

Constater, comme le fait le rapport, que notre département « se doit de gagner en attractivité au regard de sa population stagnante et de l'installation durable de la crise économique et sociale » passe d'abord par la sauvegarde puis l'expansion des activités économiques existantes, dans le domaine industriel notamment.

Les orientations proposées aujourd'hui pour fonder cette nouvelle agence actent la fin des aides directes aux entreprises. Très bien, j'ai toujours pensé que ce n'était pas à coups de sponsoring d'argent public que l'on pouvait agir efficacement pour l'emploi.

Elles actent également que le Département reste mobilisé sur la compétence économique. Parfait.

Elle se propose de développer les aides à l'emploi-Insertion (ADEI) sur la base d'un bilan encourageant ou encore de favoriser les plates-formes de financements participatifs. Très bien.

De continuer à agir dans le domaine de l'immobilier d'entreprise. Ca se complique mais pourquoi pas, mais surtout pas à n'importe quelle condition.

Tout cela va dans le bon sens, mais cela manque d'ambition.

Car si œuvrer pour le développement, du reste utile, des start-ups, commerçants, artisans et très petites entreprises (TPE), ou favoriser l'insertion, est incontestable, le compte n'y est pas. Les sauvegardes ou créations d'emplois espérés étant très loin de compenser les pertes d'emplois de nos industries et les richesses qu'elles produisent.

D'autant que nombre de petites entreprises, d'artisans, de commerçants et de start-ups sont dépendantes de l'activité, de la vitalité de notre tissu industriel et de ses commandes.

Je vous demande donc de nouveau d'inscrire dans les objectifs assignés à cette nouvelle organisation, le soutien aux emplois et aux activités industrielles.

Et je préconise que cette agence soit chargée d'étudier systématiquement les situations des entreprises menacées et des plans sociaux annoncés, afin de rechercher, en toute circonstance, des alternatives à ces fermetures et à ces destructions d'emplois. Notamment en faisant appel et en favorisant la reprise des activités par les salariés eux-mêmes.